Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260907_B-DE

Délibération n° 2026-09-07

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : GANNAT Dominique donne pouvoir à EGAULT Gervais
ESNAULT Régis donne pouvoir à Marc BACUS

Absent : FAUCHOUX Fabrice

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Budget Camping : Régularisation TVA

Marc BACUS, adjoint aux finances, expose :

A la suite de contrôles sur les comptes de TVA par le Service de Gestion Comptable, le budget du Camping Municipal dispose d'une anomalie relative à la TVA, d'un montant de 183.20 €, qui existe depuis 2013 et dont l'ancienneté empêche de retrouver les motifs et l'origine exact par le Service de Gestion Comptable et par le Service des Impôts des Entreprises de Lannion.

Cette anomalie provient certainement d'une différence entre ce que la commune a déclaré et ce que la commune a finalement perçu. Cette anomalie a été reportée tous les ans, il convient de régulariser la situation en émettant un mandat d'ordre mixte d'un montant de 183.20 € au compte 6588.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260907_B-DE

Un contrôle fiscal en 2013 avait également relevé des erreurs, les régularisations avaient bien été reportées sur les déclarations, mais le mandat correspondant d'un montant 2 942.00 € n'avait pas été émis. Il convient également de régulariser la situation

Monsieur BACUS demande l'autorisation de régulariser la situation comptable du Camping Municipal et d'émettre le mandat correspondant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser la situation du compte TVA du budget du Camping Municipal.

D'ÉMETTRE un mandat d'ordre mixte d'un montant de 183.20 € au compte 6588.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

Pour extrait conforme, Le - 1 OCT. 2026
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)